



LOI SUR LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL FORCÉ ET LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES CHAINES D'APPROVISIONNEMENT

RAPPORT ANNUEL CONJOINT – EXERCICE FINANCIER 2024

**G2S TOBEQ INC.
&
10871354 CANADA INC.**

1. INTRODUCTION

This report is prepared by 10871354 Canada Inc. ("10871354") jointly with G2S Tobeq Inc. ("G2S") (10871354 and G2S are referred to collectively as "we", "us" or the "reporting entities") compliance with Canada's *Fighting Against Forced Labour and Child Labour in Supply Chains Act* (the "Act") and covers the financial year ending December 31, 2024.

2. STRUCTURE, ACTIVITÉS ET CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

G2S est un distributeur en gros canadien spécialisé dans les fournitures automobiles, industrielles et de sécurité, desservant exclusivement des réseaux de distribution à l'échelle nationale. Basée à Montréal (Québec), G2S propose une vaste gamme d'outils et d'équipements pour les secteurs automobile, poids lourd, industriel, agricole et maritime.

La chaîne d'approvisionnement de G2S couvre plusieurs catégories, incluant les outils de suspension avant, les équipements de soudage, les outils d'entretien de pneus et d'autres outils de service automobile spécialisés. Cette diversité exige un approvisionnement multisources auprès de divers fabricants.

La structure est conçue pour fournir un service fiable et complet à l'industrie automobile, soutenue par une présence en ligne robuste, plusieurs centres de distribution et des partenariats avec des marques reconnues telles que Milwaukee Electric, Bosch Automotive et Autel Diagnostics.

La structure d'entreprise indique, pour chaque entité déclarante, leur juridiction de constitution :



Une supervision efficace de la chaîne d'approvisionnement est un aspect clé de notre gouvernance, tout comme le soutien à des opérations éthiques et efficaces reflétant nos valeurs et objectifs commerciaux. Des relations solides avec les fournisseurs sont essentielles pour assurer la qualité, la transparence et la confiance.



3. POLITIQUES ET PROCESSUS DE DILIGENCE RAISONNABLE

Nous nous engageons à respecter les normes éthiques et les droits humains les plus élevés dans l'ensemble de nos opérations et chaînes d'approvisionnement. Conformément à la Loi, nous avons mis en place des mesures de gouvernance et de diligence raisonnable pour évaluer, prévenir et atténuer les risques de travail forcé et de travail des enfants.

Bien que nous n'ayons pas encore adopté de politiques formelles de gestion de la chaîne d'approvisionnement, nous mettons en place une approche structurée qui améliore notre capacité à gérer ces risques.

Nous prévoyons retenir les services d'un conseiller juridique pour développer une politique de gestion de la chaîne d'approvisionnement. Une fois en place, cette politique établira des normes éthiques claires et contraignantes.

Nos partenariats avec des fournisseurs soumis à des normes éthiques strictes sont prioritaires. En interne, notre processus de recrutement est fondé sur le volontariat, la transparence et l'inclusion.

4. RISQUES DE TRAVAIL FORCÉ ET DE TRAVAIL DES ENFANTS

Les secteurs d'activité de G2S comportent des chaînes d'approvisionnement complexes qui peuvent présenter un risque inhérent de travail forcé et de travail des enfants. Cependant, aucun cas n'a été identifié durant la période visée par ce rapport.

The vulnerable areas of the industries in which we operate may generally involve the following:

- *Fabrication:*
 - Conditions de travail dangereuses et salaires bas dans des pays à faible réglementation.
- *Risques géographiques*
 - Activités dans des pays avec des lois du travail faibles ou corrompues
- *Pratiques fournisseurs:*
 - Difficultés à retracer l'origine des produits.
- *Transparence limitée:*
 - Normes de travail incohérentes selon les pays.

Nous cherchons à améliorer nos mécanismes de gouvernance pour mieux identifier et prévenir ces risques.



5. MESURES DE REMÉDIATION

Aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants n'a été décelé au sein de notre chaîne d'approvisionnement durant la période de déclaration. Aucune mesure de remédiation ni compensation n'a été requise. Nous restons toutefois vigilants et engagés.

6. FORMATION DES EMPLOYÉS

Nous sommes en début de déploiement d'un cadre éthique et durable et n'avons pas encore mis en place de formations structurées. Toutefois, nous menons des efforts informels pour sensibiliser nos employés.

L'adoption prévue d'une politique de gestion de la chaîne d'approvisionnement servira de base à la formation. Elle aidera les employés à reconnaître les signes de travail forcé et de travail des enfants, à signaler les problèmes et à agir en conséquence.

7. EVALUATION DE L'EFFICACITÉ

Nous reconnaissons l'importance de rendre compte des progrès et des défis dans la lutte contre le travail forcé et des enfants. Bien que nous n'ayons pas encore d'indicateurs formels, nous nous engageons à élaborer des critères et processus d'évaluation pour renforcer nos efforts de diligence raisonnable.

8. APPROBATION ET ATTESTATION

Ce rapport pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024 a été approuvé par le conseil d'administration de 10871354 Canada Inc. le 27 mai 2025, conformément à la Loi.

Conformément à l'article 11 de la Loi, j'atteste avoir examiné les informations contenues dans ce rapport pour les entités susmentionnées.

Après examen raisonnable, j'atteste que les informations sont véridiques, exactes et complètes.

Nom: Alec Tobi

Titre: Director and Vice-Président

Date: 27 Mai, 2025